

NOMBRE DE MEMBRES

Du Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

DATE DE LA CONVOCATION

06 mars 2015

Ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille quinze

et le seize mars à dix neuf heures,

le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, Mrs CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, Mme MEURICE Myriam, Mrs TARDIEU Maurice, VEILLÉ Ludovic, RICO William, BELZUNCES Antoine, Mme GOUT Suzette

Absent Excusé à l'ouverture : Mr CASTALDI Stéphane

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mr RICO William

1  
DELIBERATION  
ADOPTION DES STATUTS  
Du SMEG

Acte administratif déposé

Le..... en

Sous-Préfecture du Vigan

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de voter les nouveaux statuts du SMEG suite à sa fusion avec les Syndicats de Vistre et d'Uzès.

Par délibération en date du 2 février 2015, l'assemblée du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a délibéré favorablement pour l'adhésion des syndicats de Vistre et d'Uzès.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les membres délibèrent dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée.

Aussi, après avoir lu les nouveaux statuts et,

Après délibéré, le conseil municipal de LOGRIAN-FLORIAN, à l'unanimité, approuve l'adhésion des *Syndicats de Vistre et d'Uzès* au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Même séance

Consultation pour affermage de l'assainissement collectif :

2  
TRAVAUX EN COURS

Madame le maire informe le conseil que divers bureaux d'études ont été consultés pour ce faire – Ils ont jusqu'au 19 mars pour remettre leurs offres

Proposition de lotissement privé terrain Courtioux et extension de l'assainissement collectif route de Quissac

Un nouveau promoteur s'est présenté. Il propose de prendre en charge tous les travaux et rétrocéder ensuite la voirie et l'installation à la Mairie.

Il doit venir présenter son projet lors d'une prochaine réunion informelle du conseil municipal.

Madame le Maire indique qu'elle a sollicité les services de la DDTM concernant ce projet et la consultation pour l'extension portée par la commune a été mise en attente.

Mur d'enceinte du cimetière et mal-façons

L'entreprise Michel TP doit procéder aux dernières reprises et refaire une façade d'une chapelle endommagée lors des trav aux.

Chemin du Vergaloux

Ce chemin communal présentant de nombreux ornières, il été reprofilé.

Monsieur Stéphane CASTALDI rejoint la séance à 19h37.Même séance3  
QUESTIONS DIVERSESBibliothèque communale

Mr Maurice Tardieu, délégué à la commission de lecture publique de la CCPC informe le conseil des nouvelles modalités envisagées dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques

Le budget pour l'achat de livres et équipement informatique prévu par la C/CPC est de l'ordre de 2€ par habitant.

La question de la fréquentation de la bibliothèque de Logrian se pose. En effet, très peu de lecteur - Est-il nécessaire de mobiliser une personne 2h chaque semaine.

Ces deux heures ont été propice au rangement des rayonnages.

De nombreux livres ont été mis en cartons – Qu'en fait-on ?

La bibliothèque étant communale, ces livres font partie de l'inventaire. Le maire et le conseil municipal sont seuls décideurs de leur sort.

Myriam MEURICE, adjoint en charge de la culture, propose un sondage à diffuser auprès de la population qu'elle a préparé avec la blibliothécaire. Accepté à l'unanimité.

Commissioon Aménagement de l'Espace CCPC : Urbanisme

Madame le Maire fait un compte rendu de la commission à laquelle elle a assisté et notamment au niveau du service urbanisme qui doit être transféré au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les élus (es) de cette commission sont très inquiets par rapport à ce service car aucune décision concrète n'a été prise encore par la CCPC (régie ou délégation de service).

Difficile dans ce cas de prévoir au budget communal le montant engendré par ces nouvelles dispositions. Pour ne pas avoir de surprise, décision est prise de partir sur une fourchette haute. (chiffres communiqués par la CCPC – moyenne des permis de construire délivrés sur les 3 dernières années)

Bureau de vote pour les départementales du 22 mars 2015 :

Voir tableau ci-joint

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Mme ROMERO Maryse	
M CHRETIEN Gilles	
M CASTELVI Jean-Marie	
Mme MEURICE Myriam	
M CASTADI Stéphane	
M TARDIEU Maurice	
M VEILLE Ludovic	
M RICO William	
Mme GOUT Suzette	



